



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ESPACE RURAL ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

PARIS, LE 15 OCTOBRE 2009

LE MINISTRE

Le Ministre de l'Espace rural
et de l'Aménagement du Territoire

à

Mesdames et Messieurs les Préfets de région
et de département

Objet : Assises des territoires ruraux

PJ : 1 document de consultation

Les territoires ruraux connaissent des évolutions importantes et de plus en plus contrastées, comme le mettent en évidence les résultats du dernier recensement de population. Cependant, tous se trouvent aujourd'hui confrontés à des enjeux majeurs d'aménagement et de développement.

Pour les uns, marqués par un regain d'attractivité, il s'agit de préserver leur équilibre économique, environnemental et social que pourraient remettre en cause des mutations mal maîtrisées, génératrices de conflits d'usage. Parmi eux, les territoires proches des grandes agglomérations, gagnés par la périurbanisation, sont particulièrement exposés.

Pour d'autres, en situation moins favorable, il convient d'élaborer un projet durable de valorisation de leurs atouts, quels qu'ils soient, leur permettant de regagner des habitants et des activités.

Pour tous, se pose la question de la réponse aux attentes des populations, attentes parfois contradictoires et dont la diffusion d'un standard de vie urbain fait monter le niveau, notamment en matière de services aux personnes.

Dans ce contexte, j'ai annoncé le 7 octobre dernier la tenue d'Assises des territoires ruraux.

Objectifs des Assises des territoires ruraux

L'objectif est d'engager une réflexion collective sur les mutations de ces territoires et de formuler des propositions d'actions concrètes permettant d'anticiper, d'accompagner voire de corriger certaines évolutions.

De manière concrète, je souhaite :

- faire le point sur les enjeux et les besoins ressentis, en identifiant les risques de déséquilibre,
- recenser les idées et les pratiques à impulser et développer, pour maintenir ou accroître l'attractivité des territoires ruraux, en liaison avec les territoires urbains,

- faire émerger des propositions réalistes sur les modes d'intervention publique à adapter ou à mettre en place.

Le lancement simultané d'un nouvel appel à projets « Pôles d'excellence rurale » (PER), tirant les leçons de la première génération, est le signal fort d'une volonté d'action immédiate. Vous en recevrez le cahier des charges très prochainement. Les PER ont démontré leur capacité à stimuler l'innovation territoriale et à accélérer la mise en mouvement des acteurs locaux ; leur relance contribuera aussi à la dynamique que je souhaite créer à l'occasion des Assises.

Dans la mesure où cette nouvelle génération de PER prévoit deux dates de dépôt des projets (en février et à l'été 2010), la deuxième échéance de remise des projets, permettra de prendre en considération si nécessaire, les conclusions des Assises et d'élargir, notamment les thématiques des PER.

Organisation des Assises

Les Assises se dérouleront en plusieurs étapes et à plusieurs niveaux.

Au niveau national : constitution de trois groupes de travail nationaux composés de parlementaires, des associations d'élus, des forces socio-économiques représentant les employeurs et les salariés, des associations représentatives, d'experts et de représentants des ministères autour des thèmes suivants : « développer les activités économiques et valoriser les atouts des territoires », « faciliter la vie quotidienne des populations » et « organiser et animer les territoires ».

Ces groupes de travail se réuniront d'octobre à décembre.

Par ailleurs, une consultation du grand public sera lancée par Internet dans le courant du mois de novembre.

Aux niveaux départemental et régional, une consultation sera organisée sous votre responsabilité, sur les mêmes thèmes, en y associant, à l'image des groupes de travail national, l'ensemble des acteurs concernés.

Le document de problématique joint en annexe servira de cadre de référence aux débats. Le site de l'Observatoire des territoires (www.territoires.gouv.fr) peut vous apporter les données et éléments de cartographie interactive qui vous seraient utiles.

Il vous appartient de déterminer la forme la plus appropriée de la consultation à mener, en fonction du contexte local. L'organisation de réunions de travail ou séminaires d'échanges est une forme de concertation à privilégier, mais vous pouvez également procéder par consultation écrite et/ou orale des acteurs de vos territoires.

Je vous demande toutefois de vous rendre sur le terrain, afin d'entrer en contact direct avec les acteurs des territoires ruraux : élus, forces socio-économiques et représentants du monde agricole, associations, habitants ...

Il est clair que les sous-préfets et les services déconcentrés de l'Etat aux niveaux régional et départemental (les DREAL, les DRAF et les DDT), ont un rôle éminent à jouer à vos côtés dans cette consultation.

Les préfets de région veilleront à la cohérence des consultations organisées au sein d'une même région. Au niveau régional, les Conseils économiques et sociaux régionaux sont des interlocuteurs importants à associer. Lorsque le contexte régional le permet, le réseau rural régional pourra aussi être consulté.

Les préfets- coordonnateurs de massif, veilleront en liaison avec le commissaire de massif à recueillir l'avis du comité de massif dans le cadre de la consultation régionale. Cette vision « Massif » devra également figurer dans la synthèse des débats.

Pour les départements et régions d'outre-mer, l'ensemble des contributions relatives à l'espace rural, apportées lors des Etats Généraux de l'Outre-Mer, seront communiqués et versées dans le dossier Assises des territoires ruraux, ce qui permettra de prendre en compte les attentes des habitants de l'outre-mer, sans reconduire une consultation qui vient de s'achever.

Je vous demande de veiller à la publicité autour de ces assises et d'associer les médias, afin de leur conférer toute la visibilité nécessaire. Vous pourrez également informer les citoyens de l'existence d'une consultation du grand public par Internet qui sera disponible en novembre et pour laquelle vous recevrez des informations ultérieurement.

Calendrier des Assises

Les consultations déconcentrées se dérouleront entre fin octobre et fin novembre.

Les préfets de départements devront établir une synthèse et me l'adresser pour le 3 décembre par mail (assises@territoires.gouv.fr) et par courrier, en même temps qu'aux préfets de région. Les questions formulées à la fin du document de problématique serviront de trame pour élaborer cette synthèse qui devra identifier, pour l'un au moins des trois thèmes de discussion, un projet exemplaire susceptible d'être valorisé dans le cadre des conclusions des Assises.

Les préfets de régions, à partir de la consultation organisée au niveau régional et des synthèses départementales, établiront une synthèse régionale, en veillant notamment à faire ressortir une approche territorialisée des enjeux et des réponses recensés, éventuellement cartographiée. Cette synthèse me sera adressée pour le 10 décembre au plus tard.

Une réunion nationale de restitution des réflexions et des propositions sera organisée en janvier 2010. Dans cette perspective, les préfets de région identifieront dans la synthèse les acteurs départementaux et régionaux susceptibles d'être conviés à la réunion nationale de clôture en janvier 2010.

Vous voudrez bien faire connaître par mail à mon cabinet (assises@territoires.gouv.fr) et à la DIACT, en charge de la coordination interministérielle (Equipe dynamique des territoires : florence.clermont-brouillet@diact.gouv.fr), le nom de la personne qui sera le référent au sein de votre préfecture.

A mon cabinet, Catherine de MENTHIERE, conseillère en charge de l'espace rural, sera votre interlocutrice.

Je vous remercie d'avance de l'attention que vous porterez au bon déroulement de ces consultations. De leur réussite dépend la qualité des propositions qui pourront être présentées et du plan d'action qui pourra être défini.

Michel Mercier

